

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 58

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

OBJET

Arménie - Soutien à des projets de coopération en matière de Santé et de Mobilité
des jeunes

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes
1,22,55**

PRESENTATION

GENESE DE LA COOPERATION EN ARMENIE

- **En 1998**, le CD13 fut parmi les premières collectivités françaises à intervenir en Arménie, en s'engageant très rapidement dans les secours à la suite du **tremblement de terre dévastateur** qui fit plus de 30.000 morts.
- **Le 20 octobre 2004**, le CD 13 signe une **convention avec la toute jeune République Arménienne**, une « déclaration Commune ». Cette déclaration vise à poursuivre les échanges et actions et à concentrer les efforts dans les domaines prioritaires de l'action sanitaire et sociale, et dans l'éducation.
- **Depuis 2004**, des délégations officielles de la collectivité se sont rendues en Arménie sur les zones de projets.
- **Juin 2016** : La Présidente a souhaité se rendre en Arménie accompagnée d'une délégation d'élus départementaux, municipaux et régionaux et de partenaires de la société civile afin de donner un nouvel essor à cette coopération. En effet la thématique de coopération était celle de la Santé Publique. Depuis le déplacement de juin 2016, il s'agit de compléter cette orientation par des objectifs de coopération économique et de développement.

ACCORDS DE COOPERATION SIGNES AVEC DES PARTENAIRES ARMENIENS

Partenariat entre le CD des Bouches-du-Rhône et la Province de Shirag :

- Date de la signature de la convention : 11 FEVRIER 2002
- Date de l'avenant n°1 : 15 NOVEMBRE 2003

Partenariat entre le CD des Bouches-du-Rhône et la Ville de Gumri :

- Date de la signature de la convention : 28 SEPTEMBRE 2006

Partenariat entre le CD des Bouches-du-Rhône et la Ville d'Etchmiadzine

- Date de la signature de la déclaration commune : 16 NOVEMBRE 2003

PROJETS DE COOPERATION SOUTENUS OU ENGAGES PAR LE CD13 EN ARMENIE

1ER AXE DE COOPERATION DU CD13 EN ARMENIE : SANTE PUBLIQUE

En effet, l'accès public aux soins en Arménie a sérieusement décliné au cours des 20 dernières années en raison de la pauvreté des populations (50% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté) et du phénomène de centralisation des équipements publics sur Erevan. Il s'agit ici de rompre l'isolement sanitaire de certains territoires et de fixer ces populations en province afin d'éviter un exode massif vers Erevan justifié par une volonté d'accès aux soins.

Le CD13 a souhaité venir en aide aux populations démunies encore exclues de l'accès à certains soins médicaux. **Décision a été prise d'équiper et de former des professionnels de la santé.**

Les projets conduits portent ici sur ces savoir-faire et confirment la volonté de la collectivité de prolonger son action en faveur de la Santé Publique dans son engagement international.

a- Dispensaire dentaire français d'Etchmiadzine

Un accord signé le 16 novembre 2003 avec les autorités de la ville d'ETCHMIADZINE vise un unique objet : **la création d'un Dispensaire médical et dentaire.**

Construit par partenariat entre le CD13, le saint siège de l'église arménienne et l'association Altitude 5.165, ce dispensaire a été inauguré le 1er mai 2005.

Il accueille gratuitement les populations les plus démunies de la ville, celles qui n'auraient pas accès aux soins faute de moyens financiers.

Ce centre a été visité par la délégation officielle du 18 au 21 juin 2016 pour les 10 ans de fonctionnement du centre.

Proposition du soutien en faveur de l'association « Altitudes 5.165 » pour la conduite du projet : 80.000 euros

b - le Centre Cardiovasculaire Français en Arménie

Pour lutter contre les maladies cardiaques, première cause de mortalité en Arménie, il a été décidé en partenariat avec l'association Action Santé France Arménie et le fonds arménien, de construire et d'équiper dans la région Grand Sud de l'Arménie (à plus de 6 heures de voiture d'Erevan), un Centre Cardiologie Français à Goris.

Objectif : lutter contre l'isolement sanitaire des régions éloignées d'Erevan et permettre la prise en charge des malades, souvent en urgences vitales. Centre ouvert depuis mai 2013.

Le soutien du CD13 se porte donc sur les mesures permettant de finaliser l'installation du Centre de cardiologie et de former les équipes soignantes et administratives.

Proposition du soutien en faveur de l'association « Action Santé France Arménie » pour la conduite du projet : 45.000 euros

2EME AXE DE COOPERATION DU CD13 EN ARMENIE : DEVELOPPEMENT RECIPROQUE DES TERRITOIRES DE COOPERATION

La collectivité souhaite développer dans la mise en œuvre des missions qu'elle organise à l'étranger, des actions qui contribuent à créer des richesses et de l'emploi sur son propre territoire, mais également sur les territoires de coopération. Il s'agit ainsi de :

- Travailler à l'attractivité du territoire des BdR pour y attirer des talents, des acteurs et des capitaux ;
- Promouvoir à l'étranger les richesses et les savoir-faire du territoire des BdR et de ses acteurs, et y trouver des marchés, et contribuer ainsi au rayonnement de la Provence ;
- Contribuer à tisser du lien entre les BdR et le territoire de coopération par la mise en œuvre de projets opérationnels entre acteurs issus des deux territoires sur des thématiques prioritaires.

En Arménie, le CD13 se propose d'apporter son soutien à ces orientations.

Ainsi, la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Arménienne, partenaire de notre institution depuis plusieurs années organise des stages de fin de cycles pour les meilleurs étudiants de l'Université Française d'Arménie (UFAR). Cette Université a été créée à l'issue d'un accord entre les gouvernements de France et d'Arménie.

Les stages ont lieu en France durant 7 semaines et répondent à 2 principaux objectifs :

1 – Intérêts pour les jeunes

- valoriser efficacement l'expérience professionnelle des étudiants dans leur entreprise d'accueil ;
- approfondir leurs connaissances théoriques et pratiques dans les branches d'activités telles que le droit, la gestion, le marketing.

2 – Intérêts pour le territoire des Bouches-du-Rhône

- contribuer à la mobilité des jeunes entre les deux territoires ;
- favoriser la francophonie des jeunes étrangers ;
- accompagner les jeunes dans leur employabilité.

Proposition du soutien financier au projet porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Arménienne pour un montant de 13.000 euros.

ENONCE DES DEMANDES

Compte tenu de l'intérêt de ces projets, j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, les demandes d'attribution de subventions formulées par des associations des Bouches-du-Rhône œuvrant à l'attractivité de notre territoire, dans le cadre de la politique publique de Relations Internationales, Affaires Européennes et Interventions Humanitaires. Il s'agit de :

- Association Altitude 5.165, pour le fonctionnement du dispensaire dentaire à Etchmiadzine ;
- Association Action Santé Arménie France, pour le fonctionnement du Centre Cardio-Vasculaire à Goris ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Arménienne, pour le projet de mobilité des jeunes étudiants de l'UFAR.

Le montant total de l'affectation proposée est de : 138.000 €

PROPOSITIONS

Sur propositions de Monsieur le Délégué aux Relations Internationales et aux Affaires européennes, et en cas de décision favorable, il conviendra de vous prononcer sur :

- L'attribution, au titre de 2017, dans le cadre du dispositif Coopération et Développement, des subventions pour un montant de 138.000 € à des associations des Bouches-du-Rhône, comme indiqué dans le tableau annexé au rapport ;
- L'autorisation de la signature d'une convention conforme à la convention type pour toute subvention supérieure ou égale à 23 000€
- La validation, pour toute subvention affectée à un projet spécifique, le versement échelonné en deux mandatements, pour les subventions d'un montant supérieur ou égal à 23.000 €

- La validation pour toute subvention affectée au fonctionnement général d'une association, le principe d'un versement unique.

En cas de non réalisation totale ou partielle de l'action, le Département pourra notifier la demande de reversement de la subvention correspondante. Le reversement devra avoir été effectué deux mois après la notification. Un titre de recette sera alors émis.

Les dépenses correspondantes, soit 138.000 € seront imputées au chapitre 65 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL